

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE HETTANGE-GRANDE
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE HETTANGE-GRANDE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 29 avril 2026

DCM N° 26-04-29-10

Date de convocation initiale et d'affichage : 16 avril 2026

Date de convocation complémentaire et d'affichage : 23 avril 2026

La séance, présidée par Monsieur Roland BALCERZAK, Maire, est ouverte à 18h30.

Sont présents :

M. BALCERZAK Roland, Maire

MM. et Mmes CONTRERAS Céline, DE DIJCKER Magali, DEROUT Aurélie, GALLINA Nadine, HEIL Régis, PALLUCCA Didier, PATAT Hervé, ZIELINSKI Christophe, Adjoint

MM. et Mmes CRINQUANT Anka, DAP Frédéric, FOSCA Jean-Pascal, GANTIER Paul, GARAVAGLIA Karine, GUERVILLE Caroline, GWIAZDA Daniella, KRIEGER Marie-Odile, MAGGI Isabelle, MESLARD Frédéric, OLIGER Yannick, ORSINI Jean-Louis, PAQUET Christopher, POLIMANN Valentine, PORTA Jules, ROSIN Laurette, SCHOUVER Franck, TOTTOLI Isabelle, VEIDIG Patricia, Conseillers Municipaux

Ont donné procuration : M. MARQUES DA SILVA Constantin à Mme VEIDIG Patricia.

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance Mme Valentine POLIMANN.

Objet : Vote du Budget Primitif du service de l'eau - Exercice 2026

Rapporteur : M. Didier PALLUCCA, Adjoint au Maire

Le Budget Primitif du service de l'eau s'établit comme suit au titre de l'année 2026 :

Budget annexe de l'eau	Montant
Section de fonctionnement	
Dépenses et recettes	1 894 411,83 €
Sectionnement d'investissement	
Dépenses et recettes	1 135 225,21 €

Il est spécifié que le vote de ce budget s'effectue au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.

La Fongibilité des crédits en M4

Depuis le 1^{er} janvier 2026, une évolution importante impacte la réglementation des budgets des services publics industriels et commerciaux (SPIC), généralement en nomenclature M4.

En effet, la réglementation budgétaire et comptable des SPIC (M4) ne renvoie plus aux dispositions des communes mais aux dispositions générales. Dès lors, les SPIC ne peuvent plus voter de crédits sur les chapitres de dépenses imprévues (chapitre 020 en section d'investissement, chapitre 022 en section d'exploitation).

Dans les SPIC, l'organe délibérant peut désormais autoriser l'exécutif à procéder à des virements de crédits entre chapitres au sein d'une même section (article L.1612-28 du CGCT), en le prévoyant dans la maquette budgétaire (Etat I - Modalités de vote du budget), dans la limite de 7,5 % des dépenses de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Ainsi, il est proposé d'autoriser la fongibilité des crédits dans le cadre du budget 2026, dans la limite d'un plafond de 7,5 % de chaque section.

Cette autorisation doit faire l'objet d'une délibération adoptée chaque année par le Conseil Municipal lors du vote du Budget Primitif.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances entendue,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2312-1 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal n°26-04-01-20 en date du 1^{er} avril 2026 prenant acte de la tenue d'un débat de l'assemblée municipale portant sur les propositions et orientations financières du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026,

VU la délibération du Conseil Municipal n°26-04-29-04 en date du 29 avril 2026 relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville de Hettange-Grande,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le Budget Primitif du service de l'eau 2026 conformément au document annexé à la présente délibération et comme suit, en précisant que le vote est effectué au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer des virements de crédits dans la limite de 7,5 % au titre de la fongibilité pour la section de fonctionnement et celle d'investissement.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 057-215703232-20260429-26_04_29_10-DE

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Le Maire de Hettange-Grande,
Roland BALCERZAK

Séance ouverte à 18h30 sous la Présidence de Monsieur Roland BALCERZAK, Maire.					
Nombre de membres : 29			Vote		
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
28	29	29	0	0	0
Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ					
Service à l'origine de la DCM : Service des Finances					
Commission : Finances					
Référence nomenclatures « ACTES » : 7.1 Décisions budgétaires					

Le secrétaire de séance
Valentine POLIMANN



Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 057-215703232-20260429-26_04_29_10-DE